

RENSEIGNEMENTS AUX REPRÉSENTANTS

Janvier 2018

Petits investisseurs : L'accès facile et la liberté de choix sont essentiels à un investissement profitable à long terme

Les organismes de réglementation canadiens envisagent de prendre des mesures pour s'assurer que les investisseurs comprennent bien les coûts liés au placement et obtiennent de la valeur pour leur argent. Le secteur appuie ces objectifs et estime qu'ils peuvent être atteints de façon à soutenir les capacités des investisseurs d'épargner en vue de leur retraite en préservant leur accès aux conseils et leur liberté d'effectuer des choix avisés.

À l'heure actuelle, les investisseurs canadiens peuvent obtenir des conseils financiers par l'entremise de plusieurs options d'achat; par contre, la possibilité que des modifications soient apportées aux règles régissant la manière dont les investisseurs peuvent payer les coûts en contrepartie de services fournis par leur courtier et leur représentant pourrait désavantager de manière disproportionnée certaines catégories de consommateurs, plus particulièrement les petits investisseurs et ceux qui commencent tout juste à épargner.

Le présent numéro du bulletin Renseignements aux représentants renferme des données sur les avoirs des ménages des investisseurs canadiens et sur la différence que peut avoir le fait d'avoir recours à des conseils en matière d'épargne à long terme. Vous pouvez transmettre les résultats de cette étude à vos clients.

Dans quelle mesure les investisseurs tirent-ils avantage des conseils financiers?

Les Canadiens profitent de nombreux avantages découlant des conseils financiers, notamment, la croissance de leurs placements, une plus grande confiance en leur capacité de prendre des décisions de nature financière et l'adoption d'habitudes d'épargne judicieuses à long terme.

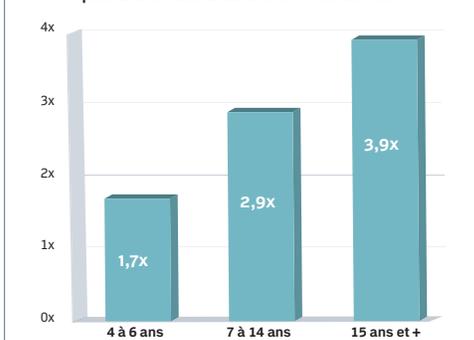
Les investisseurs qui reçoivent des conseils épargnent davantage au fil du temps. Selon des études, les investisseurs qui reçoivent des conseils accumulent après 15 ans 3,9 fois plus d'actifs que ceux qui n'en bénéficient pas.¹

Ce constat souligne l'avantage significatif de l'accès aux conseils des investisseurs.

En plus d'aider les investisseurs à choisir les bons produits pour atteindre leurs objectifs, les représentants font office d'éducateurs en matière financière en les aidant à acquérir des habitudes disciplinées en matière d'épargne et à éviter les pièges les plus courants.

88 % des investisseurs de fonds communs de placement affirment que les conseils leur permettent d'obtenir de meilleurs rendements.²

Taux de croissance de la valeur des actifs financiers au fil du temps chez les ménages qui ont bénéficié d'un service de conseil par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié d'un service de conseil



¹ Montmarquette, C., et N. Viennot-Briot (2016). *The Gamma Factor and the Value of Financial Advice*. CIRANO

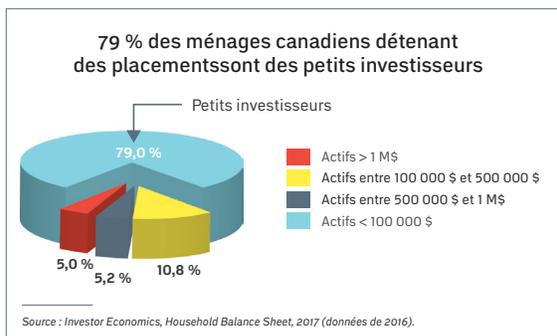
² Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

Qu'entend-on au Canada par « petit investisseur »?

Petits investisseurs :

- Font partie des ménages dont les actifs financiers – autres qu'immobiliers – sont inférieurs à 100 000 \$.³
- Disposaient d'un montant de moins de 25 000 \$ quand ils ont commencé à investir.⁴
- Dans la plupart des cas (environ 8 fois sur 10), les Canadiens choisissent d'acheter des parts de fonds par l'intermédiaire d'un représentant.⁵

79 % des ménages canadiens détenant des actifs financiers en 2017 étaient de petits investisseurs.⁶



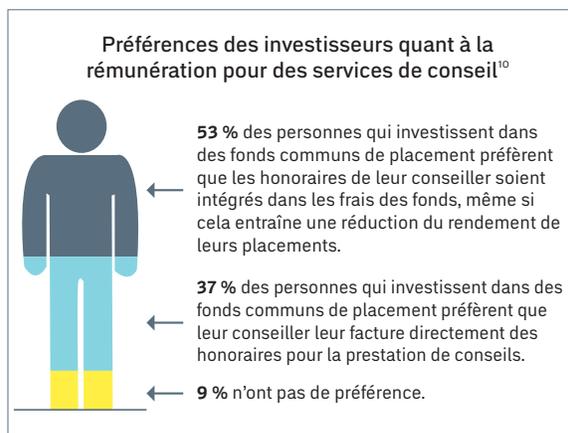
L'importance du choix pour les petits investisseurs

- Au Royaume-Uni, il ressort de l'étude que les investisseurs préfèrent ne pas payer directement les représentants en services financiers pour la prestation de conseils, et que c'est particulièrement le cas des investisseurs ayant de faibles sommes à investir.

- Aux États-Unis, près de 80 % des fonds vendus par des représentants utilisent un modèle où les **investisseurs paient séparément** les conseils reçus. En vertu de ce modèle, les investisseurs dont les actifs atteignent 100 000 \$ paient habituellement des frais pour les services de conseil correspondant à 1,7 % de leurs actifs, comparativement à un **coût intégré** de seulement 0,78 % au Canada pour la distribution de fonds à long terme, peu importe la valeur de l'actif de l'investisseur.⁷
- Il ressort du Financial Advice Market Review menée au Royaume-Uni que l'élimination des modèles de rémunération intégrée en 2012 a réduit l'accessibilité aux conseils financiers. De nombreux consommateurs disposés à payer pour des conseils ont été découragés par la hausse des prix.⁸

L'étude menée au Canada souligne également l'importance de pouvoir choisir les options en matière de paiement :

- Au total, 53 % des personnes qui investissent dans des fonds communs de placement préfèrent rémunérer leur représentant à même les frais du fonds, alors que seulement 37 % préféreraient que leur représentant leur facture directement des frais pour la prestation continue de conseils; 9 % ne savent pas.⁹



³ Cette définition englobe les actifs à court terme, dont les comptes d'épargne, les effets à court terme, les CPG et les fonds d'investissement à court terme, ainsi que les actifs à long terme, comme les dépôts à terme, les titres à revenu fixe, les fonds, les actions et les autres actifs financiers discrétionnaires. Investor Economics, *Household Balance Sheet*, 2015

⁴ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2016.

⁵ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2016.

⁶ Les ménages dont les avoirs financiers sont nuls ne font pas partie de la base de données d'Investor Economics. Les ménages dont les avoirs sont d'au plus 50 000 \$ composent 73,6 % de l'échantillon. Investor Economics, *Household Balance Sheet*, 2017

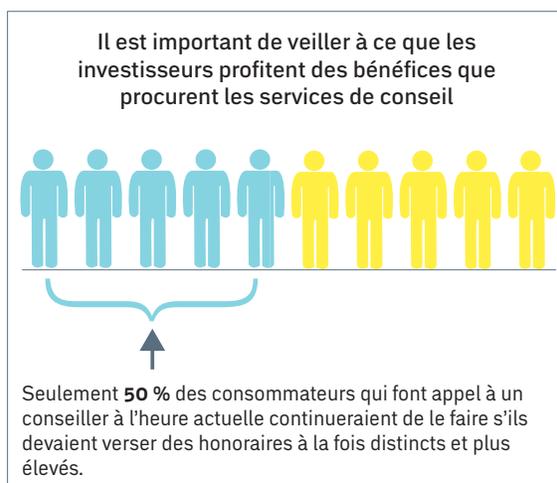
⁷ Mutual Fund MERs and Cost to Customer in Canada: *Mutual Fund MERs and Cost to Customer in Canada: Measurement, Trends and Changing Perspectives*, Investor Economics, septembre 2012, p. 5.

⁸ *Financial Advice Market Review Final Report*. <https://www.fca.org.uk/static/fca/documents/famr-final-report.pdf>

⁹ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

¹⁰ 1 % n'ont pas fourni de réponse, ce qui explique pourquoi le total des réponses égale 99 %.

- Les personnes qui ont un revenu moins élevé sont moins enclines à payer des frais directement que celles à revenu plus élevé.¹¹
- Si les consommateurs devaient payer des frais supérieurs aux frais courants intégrés à leurs fonds communs de placement, seulement 50 % de ceux qui recourent aux services d'un représentant continueraient de le faire.¹²



En règle générale, il est important que les Canadiens, surtout les petits investisseurs, continuent à avoir accès aux options de paiement abordables pour des conseils financiers qui sont offertes à l'heure actuelle afin qu'ils puissent continuer à bénéficier de tous les avantages des services de conseils. Les investisseurs qui reçoivent des conseils financiers seront en mesure de prendre des décisions financières plus éclairées lorsqu'ils cherchent à atteindre leurs objectifs de placement futurs.

Éléments importants à aborder avec les clients

- Les Canadiens bénéficient des conseils financiers grâce à la croissance de leurs placements, à leur plus grande confiance en leur capacité de prendre des décisions de nature financière et à l'adoption d'habitudes d'épargne judicieuses à long terme.
- L'étude menée au Canada souligne l'importance du choix des options en matière de paiement pour des services de conseil – 53 % des personnes qui investissent dans des fonds communs de placement préfèrent rémunérer leur représentant au moyen des frais liés au fonds¹³, et les personnes qui ont un revenu moins élevé sont moins enclines à payer des frais directement que celles à revenu plus élevé.¹⁴
- Il est essentiel que les investisseurs canadiens continuent d'avoir accès à des options de paiement pour des conseils financiers qui soient abordables.



¹¹ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

¹² Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

¹³ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

¹⁴ Rapport de Pollara, *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, 2017.

Description des options en matière de paiement aux clients

Au moment d'acheter des parts de fonds communs de placement canadiens, la manière la plus courante de payer pour des conseils consiste à verser des frais pendant les années au cours desquelles vous détenez les parts selon un pourcentage des actifs détenus. En vertu de cette méthode, il existe deux manières de payer des frais :

- 1. Comptes assortis de frais distincts en fonction de l'actif :** l'investisseur paie directement le courtier du représentant pour les services de conseil – habituellement selon un pourcentage du montant total investi avec le cabinet.
- 2. Comptes à frais intégrés :** un pourcentage des actifs du fonds est utilisé pour payer les services du représentant et du courtier.

L'autre méthode de paiement offerte par certains représentants est une rémunération par honoraires. Par exemple, les plans financiers couvrant une vaste gamme de produits et de services financiers sont généralement uniquement disponibles sur la base d'honoraires fixes payés au début de la relation.

Le présent numéro du bulletin *Renseignements aux représentants* fournit de l'information qui permet aux investisseurs de comprendre l'importance d'avoir recours à des conseils et qui les renseigne sur les nombreuses options en matière de paiement de frais qui sont à leur disposition. Les numéros du bulletin *Renseignements aux représentants* sont rédigés dans un langage simple et les représentants sont invités à les transmettre à leurs clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre site **IFIC.CA > Représentants**.

Préparé par



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

Suivez nous



IFIC.CA



@IFIC



L'Institut des fonds d'investissement du Canada